

RACCORDEMENT SUR EMPRISE PUBLIQUE

Formulaire de demande de permis



L'Épiphanie

Réservé à l'administration

DATE DE RÉCEPTION

Demande

Procédure pour l'émission du permis ou du certificat

- ▶ Veuillez suivre chacune des étapes du présent formulaire;
- ▶ Veuillez déposer votre formulaire dûment rempli, signé et daté, incluant les documents exigés;
- ▶ Des frais pourraient être applicables;
- ▶ Le Service d'urbanisme communiquera avec vous lorsque le permis ou le certificat sera prêt, ou si votre demande s'avère incomplète.

Important

Pour obtenir un certificat ou un permis, vous devez fournir tous les documents requis et remplir le présent formulaire de façon complète et conforme aux règlements municipaux. Le fonctionnaire responsable peut exiger tout renseignement ou document supplémentaire. Des documents incomplets ou des informations inexacts peuvent retarder, invalider ou annuler la demande.

Ce formulaire ne constitue en aucun temps, ni une demande complète, ni une autorisation de réaliser les travaux

1

Identification de l'emplacement des travaux

Adresse des travaux			
Numéro(s) de lot(s)			
Terrain riverain d'un cours d'eau, ou un milieu humide ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
<small>Si oui, certaines dispositions réglementaires pourraient s'appliquer.</small>			

2

Identification du requérant

Nom complet			
Êtes-vous le propriétaire ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
<small>Si vous n'êtes pas le propriétaire, vous devez nous présenter une procuration signée de ce dernier. Si vous êtes récemment propriétaire (depuis moins de 6 mois), vous devez nous fournir une copie de l'acte notarié.</small>			
Adresse postale	Adresse	Ville	Code postal
No. téléphone	Travail	Cellulaire	Autre
Courriel			

3

Identification du propriétaire

Même que requérant	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Nom complet			
Adresse postale	Adresse	Ville	Code postal
No. téléphone	Travail	Cellulaire	Autre
Courriel			

4

Identification de l'entrepreneur

Auto-construction?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Nom de l'entrepreneur			
Adresse postale	Adresse	Ville	Code postal
No. téléphone	Travail	Cellulaire	Autre
No RBQ	Nom complet du responsable		
Courriel			

5

Détail de la propriété

Raccordement existant	Aqueduc <input type="checkbox"/>	Égout sanitaire <input type="checkbox"/>	Égout pluvial <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Aménagements existants	Rue pavée?		Bordure de rue?	
Si aménagements	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Entrée charretière* existante	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Est-elle à faire?	Ou à modifier?
	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

* Dénivellation d'un trottoir ou d'une bordure de rue en vue de faciliter la circulation de véhicules entre la voie publique ou privée et un terrain situé en bordure. En milieu rural, c'est l'accès entre la voie publique ou privée et un terrain, en bordure ou non, d'un fossé.

6

Expliquez-nous votre projet

Type de projet	Nouvelle construction <input type="checkbox"/>		Correctif <input type="checkbox"/>	
Type(s) de raccordement affecté(s) dans le projet	Aqueduc <input type="checkbox"/>	Égout sanitaire <input type="checkbox"/>	Égout pluvial <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Usage(s) du bâtiment	Résidentiel <input type="checkbox"/>	Commercial <input type="checkbox"/>	Industriel <input type="checkbox"/>	
	Agricole <input type="checkbox"/>	Institutionnel <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>	
Pour des constructions autres que des maisons résidentielles, l'Ingénieur concepteur doit valider le diamètre des branchements de service.				
Nombre de logements			Gicleurs d'incendie	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

7

Compteurs d'eau sur les immeubles non résidentiels

Installation	<input type="checkbox"/>	Remplacement	<input type="checkbox"/>
--------------	--------------------------	--------------	--------------------------

Tout immeuble non résidentiel doit être muni d'un compteur d'eau.

8

Coût de branchement aux réseaux

Le coût des travaux de branchement public au réseau d'aqueduc et/ou d'égout sanitaire et/ou d'égout pluvial ainsi que ceux de remise en état des lieux sont à la charge du propriétaire du lot desservi par ledit branchement public.

Initiales : _____

Le propriétaire est tenu de payer, avant l'exécution des travaux, le montant du dépôt prévu au règlement de tarification en vigueur. Tout coût additionnel sera ultérieurement facturé au propriétaire et devra être acquitté selon le délai indiqué sur la facture.

Initiales : _____

9

Échéance et coût des travaux

Date prévue du début des travaux		Date prévue de la fin des travaux	
Coût approximatif des travaux (matériaux et main-d'œuvre)			

Documents obligatoires

- Copie de l'acte notarié **si récemment propriétaire** ou une procuration (autorisation) du propriétaire actuel, si nécessaire.
- Tout propriétaire d'un bâtiment résidentiel de 6 logements ou plus, d'un établissement industriel, commercial ou institutionnel désirant un branchement au réseau d'égout unitaire, sanitaire ou pluvial doit déposer un plan d'ingénieur indiquant le réseau de captage, le calcul des débits, la dimension des tuyaux ainsi que les matériaux utilisés. La rétention pluviale est également exigée.
- Pour un diamètre de conduit d'égout supérieur à 150 millimètres (6 pouces), une autorisation doit être demandée à la Ville tout en fournissant une attestation signée et scellée par un ingénieur calculant le diamètre nécessaire.
- Pour un diamètre supérieur à 19 millimètres (3/4") pour l'aqueduc, tout propriétaire doit demander et obtenir l'autorisation de la Ville.
- Pour que les eaux provenant du drainage de surface et des drains français soient acheminées au réseau d'égout unitaire de la Ville, si les conditions ne permettent pas de les déverser en surface, doit en faire la demande et obtenir l'autorisation de la Ville.
- Copie du certificat de localisation le plus récent.

Selon la nature ou l'emplacement des travaux, d'autres documents pourraient s'avérer nécessaires.

Informations importantes

Entrées de service

Les branchements de service pluviaux sont en PVC DR-28 150 mm de couleur blanc.
Les branchements sanitaires proposés sont en PVC DR-28 150 mm de couleur noir.

La position des branchements d'aqueduc se fera selon la disposition ASP (aqueduc, sanitaire, pluvial) en regardant le bâtiment à partir de la rue.

Lorsque des branchements sont construits pour des constructions futures, ceux-ci doivent se terminer par une conduite de pleine longueur avec un bout femelle et un bouchon mâle, ainsi qu'un piquet localisateur 50mmx50mmx3000mm.
La profondeur minimale des branchements d'égout est de 300 mm plus bas que la conduite d'eau.

Les coudes sont obligatoirement à long rayon d'au plus 22,5°.

Le raccordement du nouveau branchement d'égout avec le branchement d'égout existant (à la limite de l'emprise) doit se faire avec un manchon de réparation d'au minimum 200 mm de longueur et du diamètre de la conduite de branchement afin d'assurer une rigidité et une bonne étanchéité.

Le raccordement du nouveau branchement à la conduite principale doit se faire au moyen d'un «té» monolithique.

Lorsqu'un branchement de service possède une longueur supérieure à trente (30) mètres et/ou qu'un branchement latéral à 45° est requis, une cheminée de nettoyage de 100 mm de diamètre doit être ajoutée, et ce, à tous les trente (30) mètres de longueur.

Tous tuyaux et tous raccords doivent porter une inscription permanente et lisible indiquant le nom du fabricant ou sa marque de commerce, le matériau et le diamètre du tuyau ou du raccord, sa classification, le numéro de lot de production ainsi que le certificat de conformité du matériau émis par le B.N.Q.

Alignement des conduites

Contrairement aux spécifications du BNQ 1809-300, l'Entrepreneur doit obligatoirement se servir d'un niveau à laser pour déterminer l'alignement, le profil et la pente de la conduite d'égout. L'alignement, le profil et la pente du niveau à laser doivent obligatoirement être validés à l'aide d'un instrument d'arpentage. Les vérifications doivent être faites au début de chaque journée et à tous les regards.

Fondation de rue

En aucun cas, la fondation de chaussée ne devra être inférieure à :

- 200 mm MG-20;
- 250 mm MG-56;
- 450 mm MG-112.

Aux endroits où le pavage à construire doit être raccordé au pavage existant, un planage sur une largeur minimale de 1 000 mm est requis selon l'épaisseur prévue pour la couche d'usure de façon à assurer la transition entre le pavage proposé et l'existant.

12

Autorisation du ou de la requérant(e)**Optionnel**

Le (la) soussigné(e) déclare que les renseignements fournis dans la présente demande, ainsi que tout autre document produit dans le cadre de celle-ci, peuvent être transmis par la Ville à tout nouveau propriétaire du terrain, en cas de vente ou de cession, si celui-ci en fait la demande.

Signature

Date

13

Signature et date de la demande

Le (la) soussigné(e) déclare que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et qu'il (elle) a pris connaissance de la réglementation et des normes d'implantation en vigueur en lien avec son projet. Le (la) soussigné(e) comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ou un certificat lui permettant d'exécuter les travaux.

Le (la) soussigné(e) s'engage à fournir à la Ville au **minimum 1 jour ouvrable avant tout remblai** afin que le responsable de l'application règlement puisse procéder à une inspection. Dès que les travaux de remblayage sont autorisés par écrit par la Ville, les tuyaux doivent être recouverts, en présence du responsable de l'application du présent règlement.

Signature

Date

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux sans l'obtention d'un permis ou d'un certificat.

Ce formulaire permet de faire la demande de permis nécessaire à votre projet. Pour des renseignements personnalisés, contactez le Service de l'urbanisme par courriel à urbanisme@lepiphanie.ca ou par téléphone au 450 588-5515.

Vous pouvez nous faire parvenir le formulaire dûment complété ainsi que les documents requis, soit par courriel à l'adresse urbanisme@lepiphanie.ca, soit en personne à l'hôtel de ville, situé au 66, rue Notre-Dame, à L'Épiphanie.